

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL106-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20131118-DEL106-13-DE
Date de télétransmission : 25/11/2013
Date de réception préfecture : 25/11/2013

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 18 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 novembre 2013, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous la présidence de la première adjointe.

Le quorum étant atteint, Alberte BONNIN-DESSARTS ouvre la séance.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEE,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
J-C. GUERRE-GENTON, M. ISSINDOU, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE,
Y. PERRIER.

Pouvoirs :

Mme Isabelle BEREZIAT (Pouvoir à M. BREUILLÉ en date du 05/11/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 18/11/13)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à S. BRANON-MAILLET en date du 13/11/13)
M. Pierre VERRI (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 18/11/13)

Absents excusés :

Mmes Joëlle BEAUGEON, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN,
Christine PICCA, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Christelle POLENTINI a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Recrutement et rémunération d'agents
recenseurs vacataires.**

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

La procédure du recensement général de la population a été modifiée.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement a désormais lieu tous les
5 ans et un tirage au sort a été réalisé pour déterminer les villes qui y participeraient dès
2004 (dont Gières a fait partie).

Ainsi, il convient de prévoir le recrutement d'agents recenseurs vacataires qui travailleront de
décembre 2013 à mars 2014 et seront rémunérés sur la base de :

- 1,10 € brut par bulletin individuel
- 1,60 € brut par feuille de logement

- 50 € brut pour la tournée de reconnaissance
- 25 € brut par demi-journée de formation
- 50 € brut sur les secteurs nécessitant l'utilisation du véhicule personnel en cours de collecte, le Mûrier, la Combe et la zone de Mayencin.

Un arrêté du maire nommera par ailleurs un membre du personnel comme coordinateur et désignera les agents autorisés à avoir accès aux documents.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter cette grille de rémunération,
- de dire que les crédits sont inscrits sur le budget de la ville 2013, chapitre 012 « charges de personnel ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 18 novembre 2013.

Pour extrait conforme,
La Maire-Adjoint,

Alberte BONNIN-DESSARTS